



- En cas d'accident sur une canalisation, voici les effets possibles :
  - Projections de terre, pierres et autres éléments présents dans le sol,
  - Bruit intense,
  - Déflagration (onde de surpression avec dégâts significatifs associés de type bris de vitre),
  - En cas d'inflammation, intense chaleur émise par le rayonnement de la flamme.
- En cas d'accident sur une canalisation de transport de gaz haute pression, nous vous rappelons les règles de conduite à tenir :

## **SANS** fuite apparente :

- Même si seul le revêtement semble touché, ne remblayez pas. La canalisation est fragilisée et peut se détériorer rapidement en fonction des conditions d'exploitation.
- Prévenez GRTgaz, au numéro d'urgence du Centre de Surveillance Régional.

 **N°Vert 0800 30 72 24**

**NUMERO D'ALERTE**

- Attendez l'arrivée des techniciens de GRTgaz qui se déplaceront pour expertiser les dégâts et prendre les premières mesures.

## **AVEC** fuite apparente :

- Ne tentez pas de stopper la fuite
- En cas d'inflammation, ne tentez pas d'éteindre la flamme
- Interrompez les travaux, coupez les moteurs des engins et interdisez toute flamme, étincelle ou point chaud aux alentours de la fuite,
- Eloignez toute personne du lieu de la fuite,
- Téléphonnez immédiatement aux pompiers, gendarmerie, police,
- Puis téléphonez au n° d'urgence vert précisé sur votre compte rendu de chantier, 24h/24 et 7 jours/7, ou au numéro du Centre de Surveillance Régional

 **N°Vert 0800 30 72 24**

**NUMERO D'ALERTE**

- Attendez à distance la venue des secours et des techniciens de GRTgaz.

**Le numéro vert indiqué sur cette page est un numéro d'urgence**

**Il n'est à utiliser qu'en cas d'accident.**